- État de la situation : le temps chaud et sec sévit sur l'ensemble de la province.
- Cécidomyie du chou-fleur : captures toujours variables selon les régions. D'importants dommages ont été rapportés par endroits. Surveillez vos champs jusqu'à la récolte!
- Chenilles défoliatrices : des traitements sont en cours pour contrôler la fausse-teigne des crucifères principalement. La piéride du chou et la fausse-arpenteuse du chou sont également présentes à tous les stades de développement (adultes, œufs, larves).
- Autres ravageurs : présence de thrips dans certains champs de chou; pucerons observés dans les régions des Basses-Laurentides, de Lanaudière, de la Capitale-Nationale et de la Montérégie; adultes et larves de punaise terne observées dans la Capitale-Nationale.
- Maladies : progression de la **nervation noire** dans la Capitale-Nationale et les Basses-Laurentides; **pourriture molle bactérienne** problématique au Saguenay–Lac-Saint-Jean; **taches alternariennes et pourriture sclérotique** présentes dans plusieurs régions; nouveaux cas de **hernie des crucifères** en Montérégie.

ÉTAT DE LA SITUATION

Le temps chaud et sec a sévi sur l'ensemble de la province au cours de la dernière semaine. Certains champs ont d'ailleurs souffert du manque d'eau. Quelques inflorescences prématurées ou difformes sont encore rapportées par nos collaborateurs cette semaine. Également, quelques cas de carences minérales, principalement dues au mauvais transport de certains éléments minéraux vers la plante lorsque le sol est sec, ont été observés à plusieurs endroits, notamment dans Lanaudière.

INSECTES

Pour obtenir la liste des produits homologués contre les ravageurs dans les cultures de crucifères, consultez le bulletin d'information N° 3 du 25 mai 2016.

Cécidomyie du chou-fleur

D'après les données du réseau de suivi de la cécidomyie du chou-fleur[1] (*Contarinia nasturtii*), l'insecte est présent dans toutes les régions, sauf celle de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les captures dans les pièges à phéromone sont variables selon les sites et les régions. Consultez le tableau de la page suivante pour connaître l'état de la situation dans des sites de vos régions. Rappelez-vous que la répartition de la cécidomyie du chou-fleur peut varier d'un champ à l'autre. Les sites du réseau de suivi donnent une indication des populations à ces endroits. Pour connaître la situation dans vos champs de crucifères, il est nécessaire d'en faire le suivi à l'aide des pièges à phéromone.

[1] Le réseau de suivi de la cécidomyie du chou-fleur est coordonné par le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière depuis 2006. Nous tenons à remercier tous les collaborateurs qui participent à ce réseau, sans qui le suivi ne serait pas possible.

On nous rapporte la présence de dommages à différents endroits. À cet égard, d'importants dommages sont observés dans Chaudière-Appalaches et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, où les niveaux de captures enregistrés jusqu'à maintenant sont très élevés. À noter que les dégâts des larves de ce ravageur constituent des portes d'entrée potentielles pour les maladies bactériennes.

Il est important que le relevé des pièges à phéromone soit effectué au moins deux fois par semaine pour être en mesure d'intervenir rapidement lorsque nécessaire, afin de protéger les plants de crucifères de ce ravageur. Étant donné que la cécidomyie du chou-fleur est imprévisible et que les cicatrices liégeuses causées par les larves peuvent aussi être observées dans les inflorescences, assurez-vous de poursuivre le dépistage jusqu'à la récolte. Pour plus d'informations sur la biologie de la cécidomyie du chou-fleur, consultez le bulletin d'information N° 2 du 18 mai 2016 et le bulletin d'information N° 4 du 2 juin 2016 pour connaître les stratégies de prévention et de lutte contre cet insecte.

RÉSEAU CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR 2016 – DONNÉES DE PIÉGEAGE PAR RÉGION

Région	Nombre de sites	Niveau de captures dans les pièges
Abitibi-Témiscamingue*	1	Nul
Bas-Saint-Laurent*	3	Faible à élevé
Capitale-Nationale	3 (Île d'Orléans)	Faible
Centre-du-Québec (nouvelle région suivie en 2016)	1	Faible
Chaudière-Appalaches*	6	Faible à très élevé
Estrie	3	Faible à élevé
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (nouvelle région suivie en 2016)	2	Nul
Laval-Lanaudière	10	Nul à moyen
Laurentides	10	Nul à très élevé
Mauricie	3	Faible
Montérégie-Est	10	Faible à élevé
Montérégie-Ouest	4	Faible
Saguenay–Lac-Saint-Jean*	6	Faible à très élevé

** En début de saison, d'autres sites étaient suivis par le RAP Grandes Cultures dans les champs de canola. Toutefois, comme le dépistage de la cécidomyie du chou-fleur est maintenant terminé dans le canola, les niveaux d'infestation **ne** tiennent **plus** compte de ces données.*

Chenilles défoliatrices

La fausse-teigne des crucifères (*Plutella xylostella)* est observée dans l'ensemble des régions, et ce, à plusieurs stades de développement (œufs, larves, adultes). La présence de la piéride du chou (*Pieris rapae*) est encore rapportée par nos collaborateurs, mais les populations semblent généralement faibles. Des traitements sont toutefois en cours par endroits pour réprimer les jeunes larves. Quelques larves de la fausse-arpenteuse du chou (*Trichoplusia ni)* sont toujours observées dans Lanaudière.

AUTRES RAVAGEURS

Thrips

Des thrips de l'oignon (*Thrips tabaci*) sont observés en faibles nombres sur des choux de Lanaudière, de la Capitale-Nationale et de la Montérégie. Surveillez bien vos choux en pommaison afin d'appliquer un insecticide homologué pour contrôler les thrips avant que les pommes ne soient trop serrées et qu'il devienne impossible de les atteindre. Consultez les pages 4 à 6 de l'avertissement N° 7 du 23 juin 2016 pour tous les détails concernant ce ravageur.

Pucerons

Les populations de pucerons sont en augmentation dans la Capitale-Nationale et en Montérégie. Ils sont également présents dans Lanaudière et les Basses-Laurentides. Des traitements ont eu lieu dans les cultures plus sensibles comme le chou de Bruxelles et certaines crucifères asiatiques.

Punaise terne

Les adultes et les larves de punaise terne (*Lygus lineolaris)* sont actives près de la Capitale-Nationale. Les dommages causés par ce ravageur demeurent toutefois tolérables pour le moment.

MALADIES

Le bulletin d'information N° 5 du 29 juin 2016 portant sur les fongicides homologués contre les maladies des crucifères est disponible sur Agri-Réseau.

Il existe plusieurs guides pour en savoir davantage sur les maladies des crucifères. Entre autres, celui de Seminis (2013) est disponible en ligne.

Maladies bactériennes

La nervation noire semble progresser dans les zones infectées de la Capitale-Nationale et des Basses-Laurentides. Aussi, le développement de la pourriture molle bactérienne causée par *Erwinia caratovora* subsp. *caratovora* et *Pseudomonas marginalis* est en hausse au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il semble que les dommages causés par la grêle et les ravageurs des crucifères (la cécidomyie du chou-fleur principalement) au cours des dernières semaines aient facilité le développement de la maladie dans cette région.

Maladies fongiques

Les **taches alternatiennes** (*Alternaria brassicae*; *Alternaria brassicicola*) sont observées dans l'ensemble des régions, mais elles semblent se développer davantage dans la Capitale-Nationale et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. La pourriture sclérotique est également observée dans les régions de la Capitale-Nationale, de Lanaudière et des Basses-Laurentides. Finalement, de nouveaux cas de hernie des crucifères (*Plasmodiophora brassicae*) sont rapportés en Montérégie.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Isabel Lefebvre, B. Sc. App. – Avertisseure
Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)
Tél. : 450 589-7313, p. 239 – Cell. : 514 348-5348
Courriel : i.lefebvre@ciel-cvp.ca

Mélissa Gagnon, agronome – Coavertisseure
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière,
MAPAQ Tél. : 450 589-5781, p. 5046
Courriel : melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 14 – Crucifères – 10 août 2016